



Comment toucher les assédic quand on veut rejoindre son ami?

Par **simon halb**, le **29/05/2009** à **11:24**

Bonjour,

Je suis actuellement employé sur la région toulousaine depuis 2 ans. Mon amie a décidé de démissionner de son poste dans le Gers pour venir me rejoindre sans avoir trouver quelque chose ici. Nous ne vivions pas à la même adresse auparavant mais à son arrivée sur Toulouse cela sera le cas.

Pouvons-nous rédiger une déclaration de concubinage ou nous pacser pour qu'elle puisse toucher les assédic?

Dans l'attente d'une réponse rapide et favorable de votre part,

Cordialement

Par **Visiteur**, le **29/05/2009** à **11:38**

bonjour,

rapide et favorable, voilà

pour pouvoir bénéficier du chômage il faut que le délai entre la fin de l'emploi et la conclusion du pacs ne soit pas supérieur à 2 mois.